



Thiers Dore
et Montagne
L'INTERCO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

AR Prefecture

063-200070712-20221108-DBC20221108_01-DE
Reçu le 17/11/2022
Publié le 17/11/2022

N° DBC 20221108-01

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 08 NOVEMBRE 2022 à 13H00

Date de la convocation : 02 novembre 2022

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 08 NOVEMBRE 2022 à 13 heures, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Chantal CHASSANG, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Philippe CAYRE, Sophie DELAIGUE, Jean-Pierre DUBOST, Bernard LORTON, Christiane SAMSON, Martine MUNOZ, Georges LOPEZ, Patrick SAUZEDDE, Jean-François DELAIRE, Thomas BARNERIAS, Jany BROUSSE, Daniel BALISONI.

Membres du Bureau absents excusés :

Hélène BOUDON, Rachel BOURNIER, Ludovic COMBE, Philippe BLANCHOZ, Éric CABROLIER, Didier ROMEUF, Olivier CHAMBON Daniel BERTHUCAT, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Caroline GUELON, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Didier CORNET, Claude GOUILLON-CHENOT, Sylvain HERMAN.

Membres du Bureau ayant donné procuration :

Jean-Éric GARRET à Patrick SAUZEDDE
Bernard VIGNAUD à Tony BERNARD
Ghislaine DUBIEN à Jany BROUSSE

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

Membres du Bureau en exercice :

36

Membres du Bureau présents :

17

Membre du Bureau représenté :

3

Membres présents sans voix
délibératives : 1

Total votants : 19

CANDIDATURE A LA DÉMARCHE SCHEM'ACTEE POUR L'ÉLABORATION DU SCHÉMA DIRECTEUR IMMOBILIER ET ÉNERGETIQUE (SDIE)

Rapporteur : Tony BERNARD, Président

Vu les statuts de la Communauté de communes THIERS DORE ET MONTAGNE, et notamment sa compétence supplémentaire « protection et mise en valeur de l'environnement [...] et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ».

Vu la délibération n°20200917-20 du 17 septembre 2020 par laquelle TDM a candidaté à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) Schéma Directeur Immobilier et Énergétique (SDIE) du patrimoine bâti des collectivités locales lancé par l'Agence de la transition écologique (Ademe).

Considérant le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) 2020-2026 de TDM approuvé le 20 février 2020, et notamment sa fiche-action n°E.2.4 Rénovations et constructions exemplaires des bâtiments publics.

Le rapporteur rappelle que la candidature à l'AMI SDIE du patrimoine bâti des collectivités locales transmise à l'Ademe en 2020 n'avait pas été retenue.

AR Prefecture

063-200070712-20221108-DBC20221108_01-DE
Reçu le 17/11/2022
Publié le 17/11/2022

Néanmoins, dans le cadre du programme Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) et Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique (ACTEE) 2, la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) et Territoire d'Énergie, le réseau des Autorités Organisatrices de la distribution d'énergie (AODE), proposent une démarche similaire, SCHEM'ACTEE, visant à soutenir les collectivités dans la réalisation de SDIE. Ce soutien passe par l'attribution de fonds et la mise à disposition d'outils permettant de passer à l'acte.

La démarche SCHEM'ACTEE concerne tous les bâtiments publics tertiaires propriétés des collectivités territoriales.

Les actions finançables sont :

- La réalisation d'audits multi-enjeux du patrimoine (vétusté, énergétique, occupationnel, fonctionnel, stratégique et budgétaire) hors réglementaire ;
- L'élaboration de scénarios ;
- La construction du SDIE en tant que tel ;
- Le traitement des données.

La réalisation d'un SDIE par un bureau d'études peut être estimée à 4 euros Hors Taxe (HT)/m², soit 73 096 euros HT pour couvrir le patrimoine bâti de TDM (voir annexe). Les fonds ACTEE attribués peuvent s'élever à 50 % du montant HT des dépenses éligibles, l'aide étant plafonnée à 80 000 euros.

La candidature de TDM doit être transmise avant le 30 novembre 2022. La décision d'attribution des fonds sera communiquée dans un délai d'environ 1 mois.

Il convient pour ce faire que le Bureau Communautaire désigne un trinôme élu/technicien/interlocuteur sur les aspects financiers.

Le rapporteur précise que si TDM s'engage à affecter le produit de tout ou partie de la vente de bâtiments – suivant la stratégie immobilière du futur SDIE – dans la réalisation de travaux d'efficacité énergétique sur d'autres bâtiments de son patrimoine, sa candidature bénéficiera d'un accueil plus favorable.

Si la candidature est retenue, le SDIE devra être élaboré avant le 31 décembre 2023.

Ayant entendu l'exposé qui précède, le Bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Candidate** à la démarche SCHEM'ACTEE ;
- **Désigne** Rachel BOURNIER / Laurent BOITHIAS / Françoise AYNARD comme trinôme élu / technicien / interlocuteur sur les aspects financiers ;
- **Sollicite** une aide financière de 36 548 euros correspondant à 50 % du montant estimatif de réalisation du SDIE ;
- **S'engage** à affecter le produit de tout ou partie de la vente de bâtiments – suivant la stratégie immobilière du futur SDIE – dans la réalisation de travaux d'efficacité énergétique sur d'autres bâtiments de son patrimoine ;
- **Autorise** le Président à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

TOTAL VOTANTS : 19

Conseillers présents : 17

Représentés : 3

Non-participation : 0

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour ampliation certifiée conforme,
Le Président

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

